

La plupart des informations demandées sont obligatoires, notamment lorsqu'elles n'ont jamais été communiquées, et conditionnent la réalisation de l'opération. Le GIE Afer se réserve le droit de demander tout(e) information ou document complémentaire. Les supports Afer Eurocroissance, Afer Immo, Afer Immo 2, Afer Experimmo, Afer Euro rendement, Euro Rendement 2 et Afer Objectif 2026 ne sont pas éligibles à cette option de gestion financière.

## 1 INFORMATIONS PERSONNELLES

Adhésion n° : \_\_\_\_\_ Nom de naissance : \_\_\_\_\_  
 Nom marital : \_\_\_\_\_  
 Prénom : \_\_\_\_\_  
 Situation professionnelle (un seul choix possible) :  Salarié(e)  Travailleur non salarié(e)  Retraité(e)\*  Sans activité  
 Code secteur d'activité \_\_\_\_\_ Code CSP \_\_\_\_\_ \* Si vous êtes retraité(e), indiquez les codes secteur d'activité et CSP de la dernière profession exercée.  
 Profession : \_\_\_\_\_

Pensez à joindre une copie lisible recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validité si celle-ci n'est pas déjà en notre possession (carte nationale d'identité, passeport ou carte de séjour pour les ressortissants étrangers).

## 2 JE DEMANDE QU'UN ARBITRAGE SOIT EFFECTUÉ SUR LE MONTANT DE L'ÉPARGNE INVESTIE SUR MON ADHÉSION À CE JOUR

### ÉTAPE 1/3 : SUPPORT DE DÉPART

Je sélectionne un support de départ parmi les supports de mon adhésion au contrat Afer :

<input type="checkbox"/> FONDS GARANTI en euros	<input type="checkbox"/> AFER-SFER	<input type="checkbox"/> AFER PATRIMOINE	<input type="checkbox"/> AFER CRESCENDO	<input type="checkbox"/> AFER INDEX OBLIGATIONS SOUVERAINES
<input type="checkbox"/> AFER DIVERSIFIÉ DURABLE	<input type="checkbox"/> AFER OBLIG MONDE ENTREPRISES	<input type="checkbox"/> AFER INFLATION MONDE	<input type="checkbox"/> AFER CONVERTIBLES	<input type="checkbox"/> AFER ACTIONS EURO ISR
<input type="checkbox"/> AFER ACTIONS MONDE	<input type="checkbox"/> AFER ACTIONS AMÉRIQUE	<input type="checkbox"/> AFER MARCHÉS ÉMERGENTS	<input type="checkbox"/> AFER ACTIONS PME	<input type="checkbox"/> AFER ACTIONS ENTREPRISES
<input type="checkbox"/> AFER INDEX CAC 40	<input type="checkbox"/> AFER CLIMAT	<input type="checkbox"/> AFER AVENIR SENIOR	<input type="checkbox"/> AFER PREMIUM	<input type="checkbox"/> AFER MULTI FONCIER

POUR UN MONTANT DE : \_\_\_\_\_ € (minimum de 5 000 €)  
 Un minimum de 100 € doit rester investi sur le Fonds Garanti en euros.

### ÉTAPE 2/3 : SUPPORT(S) D'ARRIVÉE

Je sélectionne le(s) support(s) d'arrivée en précisant la répartition (en % et sans décimale).

Le total doit être égal à 100 %

FONDS GARANTI en euros _____ %	AFER-SFER _____ %	AFER PATRIMOINE _____ %	AFER CRESCENDO _____ %	AFER INDEX OBLIGATIONS SOUVERAINES _____ %
AFER DIVERSIFIÉ DURABLE _____ %	AFER OBLIG MONDE ENTREPRISES _____ %	AFER INFLATION MONDE _____ %	AFER CONVERTIBLES _____ %	AFER ACTIONS EURO ISR _____ %
AFER ACTIONS MONDE _____ %	AFER ACTIONS AMÉRIQUE _____ %	AFER MARCHÉS ÉMERGENTS _____ %	AFER ACTIONS PME _____ %	AFER ACTIONS ENTREPRISES _____ %
AFER INDEX CAC 40 _____ %	AFER CLIMAT _____ %	AFER AVENIR SENIOR _____ %	AFER PREMIUM <sup>(1)</sup> _____ %	AFER MULTI FONCIER _____ %

<sup>(1)</sup> Toutes les informations du support Afer Premium figurent au verso du présent document.

### ÉTAPE 3/3 : DURÉE DU PLAN

Je choisis une durée parmi les 3 périodes proposées :

sur 12 quinzaines (soit 6 mois)  sur 18 quinzaines (soit 9 mois)  sur 24 quinzaines (soit 12 mois)

À défaut de choix exprimé ci-dessus, votre investissement sera effectué sur 24 quinzaines.

- Il est mis fin automatiquement au Plan d'Arbitrages Programmés en cas de demande d'arbitrage faite dans le sens opposé au plan, si l'épargne détenue se révèle insuffisante ou si la situation contraint à procéder à une vente de parts d'unités de compte ou en cas de mise en place d'une autre option financière.
- Un mercredi sur deux (ou le dernier jour de Bourse ouvré précédent si le mercredi n'est pas un jour de Bourse ouvré), un arbitrage gratuit est effectué vers le(s) support(s) choisi(s), selon le pourcentage et durant la période déterminés (12, 18 ou 24 quinzaines) par l'adhérent.

Les valeurs des parts des unités de compte peuvent varier à la hausse comme à la baisse, seul le nombre de parts est garanti.



### 3 PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles, vos données personnelles sont traitées par le GIE Afer - 36 rue de Châteaudun, 75441 Paris Cedex 09 en tant que responsable de traitement. Ces traitements ont pour finalités la passation, la gestion et l'exécution des adhésions au contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer, ainsi que l'exécution des dispositions légales, réglementaires, administratives en vigueur, et notamment la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Ces traitements ont pour autres finalités les opérations relatives à la gestion commerciale des adhérents et des prospects et la lutte contre la fraude à l'assurance. Cette dernière finalité peut, notamment, conduire à l'inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude. Ces traitements sont fondés sur l'intérêt légitime du GIE Afer à améliorer le service rendu aux adhérents, à promouvoir l'image de l'Afer et à préserver la mutualité entre les adhérents. Une partie des données collectées sera traitée par l'Association Afer, en tant que responsable de traitement, à des fins de gestion de ses adhérents, pour répondre à ses obligations légales. Ces traitements ont également pour finalité la réalisation de son intérêt légitime pour la défense des intérêts de ses adhérents et la mise en œuvre de toute communication avec ces derniers. Les destinataires de ces données sont, dans le strict cadre des finalités énoncées et dans la limite de leurs attributions, l'Association Afer, le personnel du GIE Afer, les assureurs Aviva Vie et Aviva Épargne Retraite et les autres entités du groupe AVIVA, les intermédiaires d'assurances, les organismes professionnels, les prestataires et sous-traitants, les personnes intéressées au contrat, le cas échéant les organismes sociaux et les autorités administratives et judiciaires pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires en vigueur. Certains destinataires peuvent se situer dans des pays en dehors de l'Union Européenne. La liste actualisée de ces pays et les références aux garanties appropriées mises en œuvre concernant le traitement de vos données personnelles sont disponibles sur [www.afer.fr](http://www.afer.fr). Les coordonnées du Délégué à la protection des données personnelles sont : GIE Afer - à l'attention du DPO - Risques et Contrôle Interne - 36, rue de Châteaudun 75441 Paris Cedex 09 ou à [dpo@gieafer.com](mailto:dpo@gieafer.com). Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification de vos données ainsi que, dans certains cas, d'effacement, de portabilité, de limitation, et d'opposition au traitement de vos données personnelles. Vous pouvez retirer votre consentement aux opérations de prospection commerciale par voie électronique. L'information complète et à jour sur le traitement de vos données personnelles et les modalités d'exercice de vos droits est consultable sur la notice en vigueur ou sur [www.afer.fr](http://www.afer.fr).

**Je reconnais avoir pris connaissance, préalablement à cette opération, des caractéristiques principales (Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur) et des documents présentant les informations spécifiques (Documents d'Informations Spécifiques) des supports en unités de compte sur lesquels je choisis d'investir, qui sont disponibles auprès de mon conseiller habituel, du GIE Afer et sur [www.afer.fr](http://www.afer.fr) et des informations figurant page 2/2 du présent document.**

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Cachet du conseiller

Signature de l'adhérent(e)  
(ou de ses représentants légaux)

### INFORMATIONS

- Les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur ainsi que les prospectus sont consultables sur [www.afer.fr](http://www.afer.fr) et également, pour les supports OPCVM et, les caractéristiques principales, sur [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org). Vous pouvez aussi en faire la demande par simple courrier adressé au GIE Afer.
- Toutes les modifications affectant les caractéristiques principales des supports en unités de compte (notamment les profils de risque et de rendement, les seuils limites d'investissement, leurs évolutions possibles, les décisions de suspension ou de réouverture des investissements) sont annoncées sur [www.afer.fr](http://www.afer.fr) et disponibles auprès du GIE Afer.
- L'arbitrage sur un ou plusieurs supports en unités de compte pourrait être refusé si l'acquisition des valeurs correspondantes n'était pas possible.
- Si l'un des supports en unités de compte choisi dans le cadre d'un plan d'arbitrages programmés n'est plus ouvert à la souscription à la date de valorisation retenue pour l'arbitrage, les sommes à transférer sur ce support resteront affectées sur le support d'origine.
- Le cas échéant, la distribution de dividendes sous forme de parts est enregistrée sur votre adhésion avant la réalisation de toute opération de gestion.
- Dans l'intérêt des adhérents et conformément au contrat collectif d'assurance sur la vie Afer, l'Association peut, à tout moment et sans préavis, en accord avec les coassureurs, réglementer et/ou suspendre temporairement ou définitivement les possibilités d'arbitrage.
- L'investissement sur le support en unités de compte Afer Premium est soumis à une limite de détention de 10 % de la valeur de rachat de votre adhésion. Dans le cas où cette limite n'est pas atteinte et que l'opération d'arbitrage entraîne son dépassement, la fraction excédentaire sur ce support en unités de compte sera réinvestie par un arbitrage vers chacun des supports d'origine à la date de valeur de l'opération initiale. Dans le cas où cette limite était atteinte ou dépassée avant l'opération, les sommes arbitrées investies sur ce support en unités de compte seront réaffectées, par un arbitrage, vers les supports d'origine à la date de valeur de l'opération initiale.